

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Convention sur la protection du Rhin**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Berclaz, Philippe  
Dupraz, Laure

## Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Dupraz, Laure 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Convention sur la protection du Rhin, 1999 - 2000*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 17.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Umweltschutz	1
Gewässerschutz	1

# Abkürzungsverzeichnis

---

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Umweltschutz

#### Gewässerschutz

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.04.1999  
LAURE DUPRAZ

En avril, une nouvelle **Convention internationale pour la protection du Rhin** a été signée par la Suisse et les Etats riverains du Rhin ainsi que la Communauté européenne. Ce document vise à protéger globalement le Rhin en tant qu'habitat, alors que jusqu'à présent la protection se concentrait sur la réduction de la pollution aquatique. Les Etats contractants (Suisse, France, Allemagne, Luxembourg et Pays-Bas) se sont également engagés à protéger la faune et la flore du fleuve et de ses rives.<sup>1</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.11.1999  
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral a ensuite transmis aux Chambres fédérales son **message** concernant cette **Convention pour la protection du Rhin**, qui considère le fleuve dans son ensemble et prend en compte tous ses aspects écologiques. Le champ d'application s'est élargi aux eaux souterraines en interaction avec le Rhin. En cas de catastrophes, les pays en amont auront l'obligation d'informer les pays situés en aval. La Commission internationale pour la protection du Rhin collaborera désormais avec des organisations non gouvernementales qui seront reconnues en qualité d'observateurs.<sup>2</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 21.06.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

A l'unanimité, le Conseil des Etats et le Conseil national ont accepté l'Arrêté fédéral relatif à la **Convention pour la protection du Rhin** autorisant ainsi le Conseil fédéral à la ratifier.<sup>3</sup>

---

1) Presse du 3.4.99.  
2) FF, 2000, p. 312 ss.  
3) BO CE, 2000, p. 5; BO CN, 2000, p. 796.